

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 23

Séance du 26 MARS 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt Six du mois de Mars, à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-et-Un du mois de Mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Mmes ARAGNOUET Brigitte ; BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; CLEDAT Catherine ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; SANCHO Nadine.

MM. ALMENDRO Éric ; BASTIANINI Jean-Pierre ; DEGUIRAL Philippe ; DUTARDE Emmanuel ; HUILLET Pierre-Jean ; JENNEBAUF Cyril ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LOPES Philippe ; RIDEAU Yves ; SOYER Damien

Étaient absents :

Étaient excusés :

Ont donné procuration : Mme CHAUMEIL Julie a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

Délibération N° D14/2026

Convention établissant une servitude de passage au profit d'ENEDIS

Exposé des motifs :

Mme le Maire expose qu'Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, sollicite de la commune une servitude du passage rue LOUIS PASTEUR, voirie du domaine privé communal, afin de réaliser des travaux de branchement au réseau et d'installation d'un coffret électrique au profit d'un administré.

Mme le Maire propose d'autoriser la signature de cette convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Considérant que l'entretien du réseau de distribution d'électricité est d'intérêt général,

Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser Mme le Maire à signer la convention octroyant une servitude de passage à ENEDIS sur la rue LOUIS PASTEUR afin de réaliser des travaux de branchements d'un particulier.

Article 2 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



Le Secrétaire de séance
Jean-François LARROQUE

